

Réponse de la Coordination Libre Évolution (CLÉ) à la consultation publique « Agir pour restaurer la nature »

Consultation publique ouverte du 02/03/2026 au 31/07/2026

I. Restaurer la nature, c'est d'abord lever les pressions auxquelles elle est soumise

Les pressions sur les milieux naturels identifiés dans le dossier de maîtrise d'ouvrage montrent un impact particulièrement important de l'Homme : artificialisation, surexploitation des ressources, fragmentation des habitats, pollution des milieux ...

L'empreinte humaine sur la nature, largement acceptée jusque récemment, affecte aujourd'hui très directement les populations. De nombreux services écosystémiques rendus par les milieux naturels et la biodiversité qui y est liée sont aujourd'hui moins efficaces du fait de nos activités. Le déclin des populations de pollinisateurs est une menace directe pour l'ensemble des écosystèmes. La gestion intensive des forêts françaises a conduit dans certaines régions à un bilan carbone négatif. Les exemples négatifs de l'impact humain sont innombrables.

Dans ce contexte particulièrement inquiétant, les membres de la CLÉ considèrent que la priorité doit être donnée à la réduction des pressions anthropiques, condition indispensable à toute restauration durable.

En ce sens, la libre évolution (LE) constitue une solution centrale, soit immédiatement, lorsque les milieux sont encore fonctionnels ; soit après des actions de restauration ciblées lorsque les dégradations sont trop importantes.

La LE est un moyen d'action auquel il convient de réfléchir en amont de tout projet de restauration écologique, souvent coûteux et à la réussite incertaine. La création, à l'échelle nationale, d'un maillage de sites en libre évolution cohérent et efficace constitue par ailleurs un des engagements de l'État dans le cadre de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030, qui prévoit la mise en protection forte de 10% du territoire.

II. Bénéfices de la libre évolution

Les bienfaits pour les milieux naturels de la libre évolution sont bien documentés. La LE permet notamment :

- une augmentation de la résilience écologique face aux perturbations de plus en plus fréquentes (événements climatiques extrêmes, augmentation des problèmes sanitaires) ;
- la reconstitution et le bon déroulement des cycles naturels (carbone, oxygène, eau, azote, phosphore, changement d'usage des sols, cycle sylvigénétique) ;
- une diversification biologique accrue liée à la multiplication d'habitats potentiels, particulièrement nécessaire pour les espèces inféodées aux milieux matures et sénescents (espèces saproxyliques, pics, chouettes de montagne ...) et des espèces spécialisées (if, lobaire pulmonaire, hydre hérissée) ;
- l'émergence de dynamiques adaptatives naturelles (plasticité des jeunes individus, mutations bénéfiques, expression des potentiels génétiques) ...

L'exemple de la réserve d'Alladale, dans les Highlands écossais, est un exemple convaincant de renaturation réussie où la libre évolution et le génie écologique, correctement coordonnées, ont permis un retour des processus écologiques naturels sur près de 10 000 hectares.

Les membres de la CLÉ tiennent également à rappeler un principe simple, qui doit guider l'action publique : préserver un milieu en bonne santé est plus facile et moins onéreux que restaurer un milieu dégradé. En ce sens, la protection des milieux en bon état de fonctionnement écologique doit être une priorité. Cela concerne notamment certains massifs forestiers d'altitude, les milieux littoraux où les dynamiques naturelles sont fonctionnelles ou encore les cours d'eau peu anthropisés.

La mise en LE d'une partie de ces milieux fonctionnels apparaît aujourd'hui incontournable afin de préserver rapidement des dynamiques efficaces.

III. Milieux forestiers : sortir des logiques productivistes

La gestion forestière intensive et les orientations sylvicoles observées ces dernières décennies ont généré de nombreuses modifications des écosystèmes :

- l'enrésinement massif à des fins de production, à des altitudes et sous des latitudes où les essences, mal adaptées, dépérissent aujourd'hui ;
- les coupes à blanc, qui mettent le sol à nu, dégradent son fonctionnement biogéochimique, réduisent sa fertilité et entraînent le relargage du carbone du sol ;
- l'homogénéisation systématique des peuplements au profit d'essences dites « objectif » entraîne une perte d'habitats pour les espèces spécialisées ;
- le rajeunissement des forêts, avec des âges d'exploitation de plus en plus bas, ampute l'écosystème d'habitats âgés nécessaires pour bon nombre d'espèces ...

Ces pratiques entraînent également une forte vulnérabilité aux sécheresses et aux maladies, accentuées par le changement climatique.

Pour faire face à ces menaces au bon fonctionnement des écosystèmes, la LE est un choix avantageux. L'absence d'intervention permet aux milieux de reprendre progressivement une trajectoire proche de leur dynamique naturelle : régénération naturelle avec des essences présentes localement, présence de tous les stades du cycle sylvigénétique, constitution de réservoirs de graines, libre expression de la diversité génétique, diversité structurelle qui va limiter les risques sanitaires ...

Les espaces boisés en LE constituent également des espaces d'intérêt pour la communauté scientifique. L'étude des dynamiques naturelles sur des sites préservés est indispensable pour évaluer la réussite ou l'échec de pratiques sylvicoles plus classiques. Nous le savons, avec le changement climatique, les forêts sont vouées à évoluer. Néanmoins, l'urgence climatique n'est pas une raison pour justifier un interventionnisme débridé. Les membres de la CLÉ se positionnent en faveur d'une adaptation des pratiques aux peuplements forestiers, et pas l'inverse.

La CLÉ souhaite également rappeler que les politiques de défense incendie doivent intégrer les connaissances scientifiques récentes et ne pas servir de justification à des interventions systématiques au détriment de la biodiversité. Un couvert permanent évite l'évapotranspiration des sols, les gros arbres sont des dissipateurs de chaleur et le bois mort est un réservoir d'humidité. Ces facteurs réduisent de facto le risque de propagation des incendies dans ces peuplements.

Nous alertons enfin sur le remembrement forestier qui soulève plus de problèmes qu'il n'apporte de solutions. La petite forêt privée, morcelée, parfois sans maître, constitue de facto un réservoir d'îlots de libre évolution indispensables aux déplacements des espèces inféodées aux forêts anciennes. Le

remembrement de ces petites surfaces en unités de gestion plus importantes risque de fragiliser encore plus un réseau déjà tenu tout en appuyant les effets négatifs cités plus haut.

Un effort particulier est nécessaire sur les forêts privées, qui constituent 75% de la surface forestière française. La mobilisation des grands propriétaires, hégémoniques sur certains territoires, est essentielle afin de créer un réseau cohérent d'espaces en libre évolution, où les dynamiques naturelles peuvent se dérouler dans leur intégralité. En ce sens, les membres de la CLÉ demandent la levée d'une mesure qui s'inscrit à la fois à l'encontre de la bonne gestion de la forêt française et du droit de propriété en supprimant des Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole le seuil de 10% maximum de libre évolution dans les forêts soumises à un Plan Simple de Gestion.

Cette transformation doit s'accompagner d'incitations financières adaptées à destination des propriétaires qui consentent à une diminution des revenus liés de l'exploitation de leurs parcelles, au titre des services écosystémiques rendus par les forêts en LE, avec en premier lieu la suppression de la taxe foncière quand elle est due.

IV. Repenser la régulation des populations animales

La gestion cynégétique actuelle pose question. L'absence de prédateurs naturels, décimés au cours des siècles précédents, ne permet pas de réguler naturellement les populations d'ongulés, ce qui se traduit par des difficultés de régénération d'espèces ligneuses locales dans de nombreuses forêts métropolitaines. Le rôle des chasseurs, dont l'inefficacité des méthodes est étayée par le renforcement des populations de cervidés et de sangliers, s'apparente souvent à un élevage en plein air, avec un taux de prélèvement adapté pour maximiser la reproduction des femelles et un nourrissage qui s'étend parfois sur toute l'année.

La LE doit permettre à terme le retour de grands prédateurs capables de réguler les populations d'ongulés et de permettre de retrouver un équilibre dans les populations de proies. Cette mesure, possible sur le temps long et en plaçant de grands espaces en LE, peut s'accompagner sur les secteurs les plus touchés de méthodes de gestion encadrées et dont l'effet sur les populations locales est manifeste. Les populations de grands prédateurs se régulent automatiquement en fonction de l'abondance de proies.

La gestion des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) est un sujet particulièrement important alors qu'aujourd'hui la chasse de nombre d'entre elles apparaît inopérante. Le cas du renard est particulièrement éclairant : chez nos voisins suisses du canton de Genève ou au Luxembourg, sa chasse est interdite. Pourtant, aucune prolifération de l'espèce n'est constatée. Des phénomènes naturels régulent l'espèce, sans que l'intervention humaine soit nécessaire (gale non contagieuse pour l'Homme, disponibilité des proies, etc.).

Il apparaît donc nécessaire de réévaluer scientifiquement les politiques de régulation à l'aune des retours d'expériences européennes et du coût et de l'efficacité réelle des dispositifs actuels, afin de restaurer les équilibres écologiques naturels.

De la même façon, il est important de rappeler que les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont introduites par l'Homme, et que les perturbations anthropiques facilitent leur installation. Afin de maintenir une diversité d'espèces autochtones, contenir les EEE reste indispensable, mais les actions doivent être ciblées et cohérentes.

V. Écosystèmes aquatiques

Les milieux aquatiques et les milieux marins sont très présents tant au sein du territoire métropolitain que sur les littoraux français. Là encore, la LE est une solution d'appoint pertinente dans plusieurs situations.

La dégradation des tourbières est due à une convergence de facteurs anthropiques (drainage, extraction de tourbe, changement climatique, etc.). Il est urgent de stopper les pressions sur ces milieux particuliers, où les cycles particulièrement lents nécessitent une stratégie à long terme de non-intervention, qui peut être précédée sur les sites trop impactés par une phase de restauration active.

Les membres de la CLÉ insistent sur la nécessité de maintenir les milieux aquatiques encore peu modifiés (méandres naturels, faible densité d'ouvrages, ripisylves préservées). Ces cours d'eau, de moins en moins présents sur le territoire national, doivent être préservés. La LE d'une partie de leur lit majeur est une option à envisager.

Sur les milieux anthropisés sur lesquels une opération de restauration peut s'avérer obligatoire, l'enlèvement d'un certain nombre d'ouvrages, qui ralentissent le débit du cours d'eau, doit être considéré. De manière générale, il faut accepter la dynamique naturelle du milieu (embâcles, transport sédimentaire) et éviter une gestion intensive. Limiter les interventions permet d'augmenter la résilience de ces milieux.

VI. Agriculture et élevage

Les pratiques néfastes de l'agriculture, largement décrites dans la littérature scientifique, ont des conséquences abondamment documentées sur les terres agricoles et sur les milieux environnants. Toutefois, certains impacts invisibles posent également des problèmes majeurs. Les antiparasitaires comme l'ivermectine et les insecticides, utilisés en masse sur les troupeaux, détruisent les populations d'insectes, bien au-delà des seules espèces ciblées.

Les membres de la CLÉ préconisent d'accélérer la transition engagée vers des pratiques moins dépendantes des intrants chimiques, d'encourager les alternatives sanitaires écologiques, et de mieux intégrer l'impact des pratiques agricoles dans les politiques de restauration.

VII. Conclusion

La restauration de la nature ne peut réussir sans un changement de paradigme. Nous devons collectivement passer d'une logique de contrôle et de maîtrise à une logique de confiance et d'alliance avec les dynamiques naturelles. La libre évolution, utilisée de manière ciblée et complémentaire d'autres méthodes de gestion respectueuses des milieux, constitue un levier puissant pour restaurer les écosystèmes et renforcer leur résilience en garantissant des bénéfices durables pour la biodiversité et les sociétés humaines. Nous ajouterons aussi que cette approche de LE est peu coûteuse au regard des sommes parfois investies dans la restauration active des milieux et du carbone relargué pendant les travaux.

Ce cahier d'acteurs est le fruit de la réflexion de la Coordination Libre Évolution et de ses 18 membres actifs : <https://www.coordination-libre-evolution.fr/>.

